

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

journée nationale de la Résistance Question écrite n° 95628

### Texte de la question

M. Philippe Cochet appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants, sur le souhait de l'Association nationale des Anciens combattants et amis de la Résistance (ANACR) d'instituer le 27 mai comme la journée nationale de la Résistance. Cette journée, non fériée et non chômée, viserait à commémorer la date de la création du Conseil national de la Résistance qui, sous la présidence de Jean Moulin, a rassemblé tous les mouvements, partis et syndicats résistants. La reconnaissance de cette journée viserait à transmettre aux jeunes générations les valeurs humanistes et patriotiques de la Résistance et à rendre hommage aux résistants tombés pour la France. Il souhaiterait de connaître la position du Gouvernement concernant la mesure proposée par l'ANACR.

#### Texte de la réponse

L'exemple de courage et de civisme qu'ont incarné au cours de la Seconde Guerre mondiale le général de Gaulle et tous ceux qui ont résisté est un élément fondateur de la mémoire nationale. Il est impératif que le message légué par ces hommes et ces femmes soit conservé et transmis aux plus jeunes générations. Il en va des valeurs républicaines. C'est dans cet esprit que le décret n° 2006-313 du 10 mars 2006 a institué le 18 juin « journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi ». Parallèlement, le Gouvernement continue d'agir en faveur de la mémoire résistante, à la fois par son soutien aux institutions qui la font vivre (Fondation de la Résistance, Fondation de la France libre, Fondation de la Mémoire de la Déportation, Fondation pour la Mémoire de la Shoah, Fondation Charlesde-Gaulle), par son implication dans des projets menés en direction des jeunes et par son soutien à des projets mémoriels d'envergure. L'année 2010 a ainsi vu la double inauguration des nouveaux aménagements du mont Valérien et du Mémorial de la prison de Montluc, deux hauts lieux de mémoire qui relèvent du ministère de la défense et évoquent l'engagement résistant. C'est pourquoi l'instauration d'une autre journée nationale consacrée à la Résistance risquerait d'être incompréhensible aux yeux de la plupart des Français, pour qui le 18 juin incarne justement la Résistance de façon globale. Alors que le cycle commémoratif du 70e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale a été ouvert, dont la journée du 18 juin 2010 a constitué un moment fort, la création d'une autre journée de référence altérerait la force du message résistant. Par ailleurs, si l'histoire de la France durant la Seconde Guerre mondiale, marquée par des divisions, est compliquée, le rôle de la mémoire est au contraire de rassembler les Français autour de leur passé, aussi complexe soit-il. Il est donc nécessaire de ne pas encourager la multiplication des journées d'hommage mise en lumière par la commission pour la modernisation des commémorations nationales, présidée par l'historien André Kaspi. Tandis que six commémorations nationales ont été créées entre 1880 et 2001, six autres l'ont été en seulement cinq ans, de 2001 à 2006. Pour favoriser la lisibilité de la mémoire nationale par le plus grand nombre, il est important d'éviter la création de nouvelles journées commémoratives, d'autant qu'en dehors de celle du 18 juin, il en existe trois autres qui peuvent être l'occasion de célébrer l'idéal démocratique et humaniste de la Résistance : la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation, la commémoration de la victoire de 1945 et, surtout, la cérémonie en hommage à Jean Moulin qui se déroule chaque 17 juin au Panthéon. Les discours

prononcés lors de cette dernière manifestation ne manquent jamais de célébrer le rôle du CNR. Une proposition de loi relative à la modification de l'intitulé de la journée nationale du 18 juin a été déposée par M. Patrick Beaudouin, député du Val-de-Marne. Afin que toutes les mémoires de la Résistance se reconnaissent dans cette journée, la modification de l'intitulé de cette journée doit permettre de rendre plus explicitement hommage à la Résistance française, tout en rassemblant, sous la bannière d'une date célèbre pour le grand public, l'ensemble de ceux qui ont refusé la défaite et continué à se battre, que cela soit dans les Forces françaises libres, à la tête d'un journal clandestin, sur les bancs de l'Assemblée consultative provisoire d'Alger, ou dans un maquis. Une réflexion au sein des services est actuellement en cours, afin de compléter la dénomination de cette journée. La proposition retenue sera ensuite soumise aux principales associations de la Résistance avant de modifier le décret du 10 mars 2006.

#### Données clés

Auteur: M. Philippe Cochet

**Circonscription**: Rhône (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 95628

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales Ministère interrogé : Défense et anciens combattants Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

#### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 14 décembre 2010, page 13432 **Réponse publiée le :** 1er mars 2011, page 1988